

***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 29 mai 2017, le Conseil municipal a adopté :

**le Règlement 1042-17 autorisant des travaux de rénovation au  
Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un  
emprunt de 2 733 873 \$, remboursable en 25 ans  
et abrogeant le Règlement 1000-16**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 2 août 2017. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 3<sup>e</sup> jour d'août 2017

Céline LeBlanc  
Greffière